

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 janvier 1845.

Après M. Molé, qui a attaqué le ministère au nom d'une fraction importante du parti conservateur, voici M. Dupin qui vient, à la chambre des députés, de répondre rudement aux arguties de M. Guizot. M. Dupin n'aspire pas à planer dans les hautes régions de la politique, il fait peu de cas des abstractions, il traite une question de droit public à peu près de la même manière qu'une question de droit civil ; avant tout, il s'attache au fait, et il en tire parfois d'excellents moyens oratoires. Entre M. Dupin et M. Guizot il y a tout un monde, et il n'est pas surprenant que ces deux hommes, quoiqu'appartenant tous deux au même parti, ne sentent pas de la même manière et envisagent différemment les mêmes actes.

M. Dupin n'aime pas les doctrines ; leurs subtilités philosophiques l'obsèdent, et il n'entend rien à leurs théories. Ce n'est pas que de son côté il n'aime aussi les subtilités, mais il va les chercher dans les textes de lois. Selon lui, il n'y a que deux choses qui méritent l'attention d'un homme érudit : les recueils de jurisprudence et l'art de s'en servir. Tout ce qui n'est pas traditionnel l'effraie, tout ce qui n'est pas écrit l'inquiète. Quant à M. Guizot, il plie les textes mêmes à ses doctrines, et les monuments historiques ne sont pour lui que les signes des idées.

M. Guizot est évidemment supérieur à M. Dupin. M. Guizot, avec ses doctrines pleines de raideur et ses mauvais instincts, arrive facilement à blesser les règles de la conscience publique et à heurter le sentiment national, ce qui fait qu'il peut trouver dans M. Dupin, conservateur comme lui, un redoutable adversaire. Le bon sens dans les affaires vaut souvent mieux que la science, et quand un orateur de bon sens s'appuie sur le sentiment général, quand il émet simplement et nettement ses vues, il arrive qu'il s'élève au dessus du savant qui n'a pour lui que des sophismes.

Si nous disons ceci, c'est que nous sommes tout impressionnés par le discours que M. Dupin a prononcé à la chambre des députés. Ce n'est pas un morceau brillant d'éloquence, ce n'est pas une page forte par la science ; c'est une argumentation vive, serrée, nerveuse, faite pour entraîner les convictions et laisser dans l'esprit de puissantes émotions. M. Dupin, en répondant à M. Guizot, a bien eu soin de conserver son drapeau d'homme du *statu quo*. Il a caressé d'abord les plus doux penchants des centres, il leur a rappelé ses vieux services et son attachement à l'ordre de choses actuel ; puis, tout cela une fois dit, il est entré dans l'examen des trois points de politique extérieure qui sont le principal objet du débat parlementaire, et on peut dire qu'il s'est alors lancé dans l'arène en véritable ennemi du ministère.

M. Dupin a déclaré nettement au ministère qu'il ne méritait pas la confiance de la chambre. M. Guizot s'était flatté, en répondant à M. Thiers, d'avoir maintenu les droits, les intérêts, la dignité de la France ; M. Dupin a victorieusement prouvé qu'il n'avait su ni défendre nos droits, ni faire respecter nos intérêts, ni maintenir notre dignité. M. Guizot avait reproché à M. Thiers d'avoir parlé un peu trop de toutes choses, au lieu de se borner aux points posés pour la discussion ; il ne pourra pas faire ce reproche à M. Dupin,

car cet orateur, si nous en exceptons son préambule, n'est pas un seul instant sorti des questions pendantes. Nous ne savons si M. Dupin a parlé de son chef et sans avoir l'approbation du roi ; mais assurément il a porté au ministère de rudes coups, et nous ne pensons pas qu'il ait agi en dupe.

Que se passe-t-il donc à la cour ? Veut-on, oui ou non, de M. Guizot ? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer, surtout si nous considérons que le mouvement imprimé au parti conservateur dissident est dirigé par des hommes qui ont au plus haut point la confiance de la couronne et sont les familiers du château ; il est assez naturel de croire qu'on leur a donné carte blanche. Quand on est commensal de la cour, on n'attaque guère que les ministres abandonnés et qui n'ont plus les bonnes grâces du maître. Mais qui joue-t-on ? N'est ce pas M. Guizot ?

CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE.

Depuis que les grandes lignes de chemin de fer ont été adoptées en principe, il n'est pas de chef-lieu de département qui ne tienne à se relier au réseau par un tronçon. Cette tendance est quelquefois le résultat d'un engouement qui bien souvent fait taire la prudence et la sagesse. Un chemin de fer est toujours une affaire commerciale, et le revenu doit couvrir l'intérêt des capitaux employés. C'est donc l'importance du transit, la multiplicité des relations d'un point à un autre, qui doivent en déterminer la nécessité, la possibilité.

Il est admis que Genève, comme grand centre commercial, doit se relier, dans l'intérêt de Marseille, à l'artère de la vallée du Rhône. Genève doit également être rattaché à Paris, qui devient le centre des ports de l'Océan. Est-il possible que Lyon ne soit pas son point immédiat de liaison ? Evidemment non. L'on sait combien sont fréquentes les relations de Lyon avec Genève ; dès lors Lyon ne peut être décentralisé et doit être le point de départ de la ligne de Genève sur la ligne de Paris à Marseille. D'après cela, la ligne demandée par Mâcon doit être mise de côté, bien que cette ligne soit la plus courte en ligne droite ; mais que d'obstacles ne rencontrera-t-elle pas pour se diriger vers la Suisse ! A moins que des tuyaux pneumatiques ne viennent aspirer les wagons pour les lancer par dessus le Jura sur Genève, quel développement ne faudrait-il pas donner au chemin pour arriver sur ses crêtes ? Les propriétés de la ligne droite commencent singulièrement à disparaître. Ensuite, quel embarras pour le commerce que ce transbordement à Mâcon, qui n'exclurait pas toujours la même opération à Lyon ! Ainsi, ce premier tracé décentralise Lyon en pure perte et gêne le commerce.

Un autre tracé se dirigeant sur Pont-d'Ain et Nantua part de Lyon ; les inconvénients du Jura se présentent ici comme dans le premier cas, et, comme le précédent, il ne se combine avec aucun intérêt général.

Reste un troisième projet que nous allons examiner : c'est le tracé par la rive gauche du Rhône. Ce projet permettrait de relier à Lyon Grenoble, c'est-à-dire le centre d'une population de près de 600,000 habitants, d'un pays riche en métallurgie, en produits manufacturés, etc., qu'on ne saurait laisser dans l'isolement. Le département de l'Isère demande une communication avec la grande voie ; or, c'est du rejet des deux premiers tracés que dépend celui qu'il désire obtenir. En effet, on ne peut pas penser que le mouvement commercial de la vallée de l'Isère puisse, dans l'état actuel des choses, défrayer 100 kilomètres de chemin de fer. Il faut donc que la possibilité d'un embranchement sur le chemin de Genève réduise le parcours qui lui sera spécial. Voici comment nous pensons, que le tracé peut être exécuté : Partant de Lyon par la Balme-Viennoise, il se dirigerait parallèlement à la route de Chambéry

suivrait en partie la vallée de la Bourbre jusqu'au plateau des Abrets, et de là gagnerait le Rhône vers Cordón ; il passerait sur la rive droite dans le voisinage de Belley et suivrait un tracé actuellement en étude. Alors il serait possible de jeter un tronçon sur Grenoble par un col aux environs des Abrets. Il suivrait le bord du lac Paladru et la vallée de la Fure (1) qui va à l'Isère. Dans ce cas, le commerce du département de l'Isère pourrait largement subvenir aux dépenses du tronçon, qui deviendrait par ce moyen possible au point de vue commercial. Mais ce n'est pas de cette façon seulement que les chemins de fer ont été examinés quand on les a présentés aux chambres ; les questions stratégiques et de défense territoriale ont, avec raison, pesé dans la balance, et, dans le tracé qui vient d'être énoncé, cette question militaire se présente immédiatement. En effet, Lyon et Grenoble, comme grandes places de guerre, ont une action simultanée ; il est donc important de les réunir. D'autre part, la ligne de Grenoble au Rhône supérieur embrasse une partie de la frontière que la délimitation de 1815 a rendue très-faible et qui laisse en quelque sorte Lyon à découvert ; appuyé aux forts de Pierre Châtel et de l'Ecluse, elle rendrait la surveillance facile et la violation du territoire impossible.

Paris, le 22 janvier.

En vérité, après avoir assisté à la séance d'hier, après avoir entendu les étranges paroles que M. le ministre des affaires étrangères a eu l'audace de prononcer pour sa justification, on n'est pas surpris qu'un si grand nombre de députés, quand il s'agit de voter pour lui, viennent lui dire avec une franchise un peu crue : « Je veux bien voter pour vous, mais vous m'en récompenserez, vous m'en tiendrez compte. » Il est impossible, en effet, que la plupart de ceux qui adhèrent à une politique aussi triste, aussi malfaisante, aussi *solle*, aussi *ridicule*, pour nous servir d'expressions employées par M. Thiers lui-même, que celle du cabinet, n'aient pour cela des raisons qui les portent à faire passer leur intérêt personnel avant l'intérêt général du pays.

Nous savions depuis longtemps ce dont M. Guizot était capable ; mais jamais nous n'aurions supposé qu'il pût apporter à la tribune des aveux semblables à ceux que nous avons entendu tomber de sa bouche. Vous connaissez l'affaire Pritchard ; vous savez que ce misérable missionnaire, poussé aussi bien par le fanatisme religieux que par cet intérêt politique qui fait que l'Angleterre voit toujours d'un mauvais œil les agrandissements des autres nations, a fomenté contre nous l'insurrection des indigènes de Taïti ; vous savez que ses intrigues ont eu pour résultat de faire couler à flots le sang de nos compatriotes. M. d'Aubigny, qui était instruit de ces intrigues, a voulu les arrêter, et, pour cela, il s'est emparé de Pritchard, qu'il a fait emprisonner. M. Bruat, gouverneur de nos îles de la Société, était absent quand cet emprisonnement eut lieu. Comme son retour devait être prochain, M. d'Aubigny crut devoir l'attendre pour décider le parti qu'il y avait à prendre à l'égard de son prisonnier. En attendant, ce prisonnier fut tenu au secret ; on ne lui permit pas de communiquer avec sa femme et avec ses enfants parce que, par leur moyen, il aurait pu continuer ses excitations à la révolte et rendre notre situation plus difficile. A son retour, M. Bruat décida que Pritchard serait envoyé à bord d'un vaisseau anglais et réexpédié dans son pays.

Croyez-vous que ce soit pour ce dernier fait que cette indemnité si monstrueuse, à laquelle nous avions d'abord refusé de croire, ait été accordée au missionnaire expulsé ? Jusqu'à un certain point la chose eût pu s'expliquer de cette façon, car enfin, en renvoyant Pritchard en Angleterre, on l'empêchait de continuer son commerce de bibles et son métier d'accoucheur. Eh bien ! ce n'est pas

(1) La rivière de Fure fait mouvoir un grand nombre d'usines, entre autres celles de Rives.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JANVIER.

Souvenirs Historiques (1).

BATAILLE DE LEIPSIG.

Sommaire : Préliminaires de la bataille de Leipzig. — Journées du 16 et du 17 octobre. — But des alliés. — Fatal espoir de Napoléon. — Position de l'armée française dans la soirée du 17. — Plan d'attaque des alliés.

L'influence du prince royal de Suède sur les événements qui précèdent avait préparé la chute de Napoléon. En combattant dans les champs de Leipzig, Bernadotte va consommer la ruine de l'Empire. Avant la bataille du 18 octobre, la France conservait encore le prestige de sa force, et ses adversaires faisaient à peine entendre quelques cris de victoire ; après le grand désastre du 19, le prestige s'évanouit, et l'Europe poussa un long cri de vengeance contre le grand homme et le grand peuple qui l'avaient si souvent humilié.

Dès ce moment, l'ambition de nos ennemis ne se bornera pas à vaincre Napoléon ; elle demandera la France à déchirer, et la sanglante victoire qui exaltera les haines et les espérances de la coalition sera l'œuvre des Français, le prix d'une trahison infâme.

Racontons la participation de Bernadotte aux événements des 18 et 19 octobre ; disons les coups terribles qu'il porta à son pays dans cette journée fatale.

Les événements du 16 n'appartiennent point à ce récit. Rappelons seulement que, quoique la victoire fut mal caractérisée, les avantages de la journée étaient restés aux Français. Après dix heures d'une lutte effroyable, les deux armées conservaient presque les mêmes positions qu'elles occupaient le matin, et les alliés bivouaquaient assez loin des points où ils avaient combattu pour qu'on pût croire qu'ils se retireraient pendant la nuit, comme ils s'étaient retirés après les batailles de Lutzen, de Wurschen et de Dresde. S'ils n'avaient pas attendu des renforts, cette retraite était inévitable. Dans tous les cas, ils avaient perdu vingt mille

(1) Nous empruntons ces souvenirs historiques à l'ouvrage de M. Sarrazin qui doit paraître dans quelques jours sous le titre de : *Histoire de Bernadotte*.

hommes et manqué leur but principal, celui de couper la retraite à Napoléon sur la Saale, de s'emparer de Lindenau, de s'avancer sur la Pleiss et de marcher sur Leipzig.

Le succès de cette combinaison eût probablement entraîné, dès le 16, la perte de l'armée française, dont, quoi qu'il advint, la retraite paraissait désormais assurée par l'éloignement de la rive gauche de l'Elster des troupes de Giulay et de Merweld, rappelées sur la rive droite pour couvrir les derrières des alliés. Quant aux troupes de Napoléon, elles avaient conservé toutes leurs positions de la veille ; elles s'étaient même emparées, sur l'extrémité de l'aile droite de l'ennemi, des hauteurs connues sous le nom de *retranchements suédois*, à l'orient de Liebertwolkwitz, entre la Pleiss et la Partha. L'occupation de ce contrefort, qui commande le terrain entre les deux ruisseaux, et sur lequel l'armée française avait établi sa première ligne, rendait sa position de combat meilleure que celle des alliés. Le 8^e corps et le 4^e de cavalerie étaient à Dozen ; le 2^e entre Wachau et Avenhaya ; celui d'Oudinot en avant de Wachau ; le 5^e en avant de Liebertwolkwitz ; Mortier dans les bois de ce nom ; le 11^e dans ceux de Gross-Possnau, en arrière de Seffertshayn, sur le Kolmberg, et à Klein Possnau ; les 1^{er} et 5^e corps de cavalerie en arrière du centre de l'armée, et l'empereur, avec la vieille garde, entre Mensdorf et Dozen. Napoléon, en occupant Leipzig, tenait séparés les corps des alliés qui, réunis, pouvaient l'écraser. Il lui était encore possible de déboucher sur chacun d'eux et de les battre isolément. S'il était battu, la base de l'Elbe, qu'il n'avait abandonnée qu'à des considérations politiques, lui présentait l'appui de Torgau et de Wittenberg, d'où, rappelant à lui les 4^{er} et 2^e corps, l'armée de Davoust et les garnisons de l'Oder et de la Vistule, il pouvait revenir sur le Rhin avec des forces imposantes. Enfin, les pertes des Français dans la journée du 16 étaient de beaucoup inférieures à celles des alliés, et lorsque la nuit sépara les combattants, la fortune du lendemain semblait promise aux aigles impériales, si Napoléon, dont tous les bataillons se trouvaient réunis, eût recommencé le combat avant l'arrivée des renforts qu'attendaient ses adversaires. Mais l'empereur conservait encore l'espoir de les diviser par des négociations secrètes, quoique, avant la bataille du 16, il eût inutilement demandé une entrevue à Schwartzberg (1), et, au lieu de les attaquer à la pointe du jour, il envoya le général autrichien Mer-

(1) Etant aux avant-postes de Liebertwolkwitz, Napoléon fit demander par le major-général une entrevue au prince de Schwartzberg. On répondit au parlementaire français que le généralissime ne se trouvait pas là, et qu'au reste ce n'était pas le moment de négocier.

weld, pris la veille par Curial, demander une suspension d'armes à François II.

L'ancien négociateur de Leoben et de Campo-Formio (2) devait représenter à son maître que ce n'était pas trop de l'Autriche et de la France pour arrêter le débordement d'un peuple à demi nomade, nécessairement conquérant, et dont l'immense empire s'étendait déjà depuis le Niemen jusqu'à la Chine. Du reste, Napoléon se résignait à tous les sacrifices que son beau-père avait demandés à Prague, et, pour gage de la sincérité de ses intentions, il offrait d'évacuer l'Allemagne et de repasser le Rhin avec toutes ses forces. Merweld retourna au quartier-général des alliés, plein du désir de voir cesser les hostilités. Mais là étaient les chefs de l'oligarchie européenne, Aberdeen, Cathcart, Metternich, Stadion, Nesselrode, Hardenberg, d'Anstett, qui voulaient continuer la guerre jusqu'à la chute de l'empire. Les ouvertures de Napoléon furent donc repoussées par l'Autriche ; mais le temps perdu pour lui avait profité à ses ennemis. Pendant la durée de ces malheureuses négociations, les réserves des alliés étaient accourues sur le champ de bataille.

Toutefois, s'il est permis aujourd'hui de déplorer cette fatale tentative, il l'est beaucoup moins d'en condamner les motifs. Napoléon venait d'appréhender la véritable situation des affaires. Les rapports les plus défavorables lui arrivaient de tous côtés. L'armée était exténuée de fatigue et frappée de l'immensité des forces ennemies qu'elle avait vues se renouveler sans cesse pendant la bataille. Les parcs, épuisés par d'énormes consommations, manquaient de munitions pour livrer deux batailles. La confiance du soldat était toujours la même, mais son ardeur était fatiguée. Le plus mauvais esprit régnait dans les états-majors. Les généraux, inquiets et dégoûtés, ne se battaient plus que par devoir ; il en était même parmi eux qui avaient déjà séparé leurs intérêts de ceux de la France, et l'empereur n'ignorait pas que Murat, qui commandait en chef sa cavalerie, avait, depuis le mois d'avril, des engagements secrets avec les alliés. Enfin, il n'était plus permis de compter sur le dévouement ni même sur la loyauté des soldats étrangers qui combattaient dans nos rangs. D'un autre côté, Napoléon, fermement décidé à la retraite, ne pouvait la commencer avant l'arrivée du 7^e corps et du grand quartier-général dont il ne recevait aucune nouvelle, et il fallait dissimuler cette intention aux alliés pour avoir le temps de porter au-delà de Leipzig et du défilé de Lindenau une armée de 20,000 chevaux, de 600 pièces de canon et de nombreux équipages ; une armée ébranlée

(2) Le général Merweld était, en 1798, un des négociateurs autrichiens à Leoben.

pour ce préjudice que Pritchard a été indemnisé. Il a été indemnisé parce qu'il avait été prisonnier pendant six jours, parce que pendant six jours on l'avait tenu au secret, parce que pendant six jours on l'avait empêché de communiquer avec sa femme et avec ses enfants qui seraient allés porter aux insurgés ses excitations et son mot d'ordre. D'où il suit que Pritchard n'avait éprouvé par ce fait aucun préjudice qui puisse être matériellement apprécié. L'indemnité qui lui a été offerte n'est pas autre chose qu'une sorte d'amende honorable faite par la France aux pieds de cet Anglais, qu'en vertu des lois militaires alors en vigueur à Taïti, puisque Taïti avait été déclaré en état de siège, M. d'Aubigny eût pu faire traduire devant un conseil de guerre qui l'aurait peut-être fait fusiller dans les vingt-quatre heures.

Voilà l'affaire Pritchard telle qu'elle a été expliquée par M. Guizot. En vérité, nous rougissons pour notre pays en entendant ce ministre présenter à la chambre de tels faits comme une justification de sa conduite : mais nous n'étions pas au bout. M. Guizot a voulu justifier l'indemnité Pritchard par un précédent, et savez-vous ce qu'il a alors raconté à la chambre? En 1838, deux missionnaires catholiques s'étaient rendus à Taïti pour y prêcher la religion chrétienne; ils avaient été expulsés de l'île, où dominaient la puissance anglaise et l'influence des missionnaires méthodistes, parce que de semblables prédications étaient contraires aux lois de ce pays. Informé de cette expulsion, M. Dupetit Thouars se plaignit et exigea une indemnité pour les deux missionnaires repoussés. A qui croyez-vous que les plaintes aient été adressées? De qui a-t-on réclamé une indemnité? C'est de l'Angleterre sans doute, puisqu'enfin c'était l'Angleterre qui dominait dans l'île, puisque c'était à l'instigation de ses agents, de ses nationaux, que nos missionnaires avaient été expulsés. Eh bien! non, ce n'est pas l'Angleterre qu'on a mise en demeure de payer l'indemnité, c'est la reine Pomaré. On a dit à cette pauvre femme : « Vous allez nous compter 2.500 piastres, ou vous aurez affaire à nous. » Et la reine Pomaré s'est humiliée et soumise devant ces menaces; elle a fait ce qu'elle avait de mieux à faire : elle a payé.

Et c'est là ce que l'on a osé invoquer comme un précédent qui devait faire absoudre le cabinet de ce qu'il a fait!

Ce n'est pas tout. Il vous souvient sans doute que, lorsque la nouvelle de l'emprisonnement de Pritchard arriva en Angleterre, le parlement émut, et que les ministres furent appelés à s'expliquer. Lord Aberdeen, à la chambre des communes, et sir Robert Peel, à la chambre des lords, déclarèrent aussitôt qu'une grossière injure accompagnée d'une grossière indignité avait été commise, mais que des explications seraient demandées au gouvernement français et que le fait ne resterait pas impuni. Cette déclaration nous arriva presque en même temps que la nouvelle des mesures que M. d'Aubigny avait été obligé de prendre à l'égard de Pritchard. Cela n'a pas empêché M. Guizot de dire que la résolution du cabinet français dans cette affaire avait été spontanée; que c'était de son propre mouvement, et pour témoigner de son désir de maintenir les bonnes relations qui existaient entre les deux pays, qu'il avait proposé l'indemnité; qu'il n'avait reçu à cet égard aucune injonction, aucune demande de la part du cabinet anglais. Nous pourrions douter de la sincérité de cette affirmation, car enfin M. Guizot a été pris assez souvent en flagrant délit de mensonge pour que sa parole ne soit pas toujours acceptée comme la vérité. Mais nous admettons que le cabinet anglais n'ait pas expressément formulé la demande d'une indemnité, nous admettons que cette glorieuse idée vous soit venue à vous seuls, à qui ferez-vous croire que ce n'est pas à la suite des déclarations faites au sein du parlement par lord Aberdeen et sir Robert Peel que cette idée vous est venue? Vous êtes allés au-devant des explications et des réparations qui étaient annoncées et qui vous auraient été infailliblement demandées, afin de ne pas donner à vos bons alliés la peine de faire cette démarche auprès de vous. Votre empressement a été une lâcheté de plus, et vous faussez la vérité quand vous dites que vous n'avez agi que sous l'inspiration de votre conscience.

Nous nous occupons spécialement ici des explications que M. Guizot a données sur l'affaire Pritchard; nous aurions à répéter à peu près la même chose de ce qu'il a dit sur les questions du Maroc et du droit de visite. Dans toutes les paroles de M. le ministre des affaires étrangères il y a eu une pensée qui dominait toutes les autres; il y a eu un fait qui, malgré ce que l'orateur a pu faire pour la cacher, est sans cesse apparu avec une évidence aussi claire que le jour : c'est que le cabinet du 29 octobre, dans sa politique extérieure, a toujours été dirigé par cette considération qu'il fallait à tout prix, ou, si vous aimez mieux, à outrance, être agréable à l'Angleterre. C'est là ce que les adversaires de M. Guizot lui avaient reproché, et c'est ce qu'il aurait très-bien démontré lui-même si la démonstration eût encore été nécessaire.

La majorité souffrait-elle d'entendre de semblables paroles retentir à la tribune française? On aurait pu le croire, à voir son attitude pendant que M. Guizot cherchait à convertir son rôle d'accusé en celui de glorificateur. Elle cherchait à donner au ministre

dans son organisation physique et morale, et dont une partie n'aspirait qu'à passer à l'ennemi. Devant quatre armées prêtes à nous prévenir sur la rive gauche de l'Elster et de la Saale, il fallait dérober le projet de cette retraite, non seulement à la connaissance des alliés, mais encore à celle de plusieurs misérables prêts à trahir ce secret important (1). Enfin, le 17 octobre, Napoléon n'avait plus aucun doute sur la marche de l'armée austro-bavaroise, que les souverains pouvaient rejoindre par Ilmenau et Schweinfurt, pour se porter ensuite sur le Rhin. Il savait aussi que les armées de Pologne, du Nord, commandées par Beningsen et Bernadotte, allaient, dans la journée, doubler les forces des alliés. Or, en présence de ces graves intérêts, on conçoit que Napoléon, dominé par la nécessité, ait entamé une nouvelle négociation, sinon dans l'espoir d'obtenir la paix, du moins pour se procurer un temps que les circonstances lui rendaient si nécessaire. Mais, rassurée par l'arrivée de Beningsen, de Colloredo et de Charles-Jean, enhardi par un pacte sacrilège avec les auxiliaires qui combattaient dans nos rangs, informée par des traitres des ordres que donnait Napoléon pour la construction de cinq ou six ponts sur la Saale et l'Elster (2), sachant enfin que de Wrede et ses Bavarois venaient de se mettre en mouvement, la coalition se décida à courir les chances d'une seconde bataille.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Il fut prescrit dans la nuit de diriger les parcs sur le défilé de Lindenau et de rapprocher les corps de Leipzig. On dissimula autant que possible tout ce qui ressemblait à une retraite. Malheureusement le major-général, confident obligé des desseins du grand capitaine, crut devoir exagérer certaines démonstrations pendant qu'il négligerait la plus nécessaire. Il faut attribuer à cette erreur l'inactivité dans la construction des ponts, le refus d'éloigner les batteries de réserve et d'acheminer les parcs. A Leipzig, à Weissenfeld, à Freybourg, le prince de Neuchâtel repoussait ceux qui allaient provoquer les ordres qu'il aurait dû donner, en disant que l'empereur ne songeait qu'à reprendre l'offensive. (PELET.)

(2) M. Odier, inspecteur aux revues de la garde impériale, a dit plusieurs fois qu'il était présent lorsque, dans la matinée, l'empereur donna l'ordre à un général d'état-major de suivre la construction des ponts, et qu'il chargea spécialement de ce travail. M. Fahn, tome II, page 115, dit qu'à la même heure Napoléon ordonna d'établir, dans les marais voisins, quelques nouveaux passages qui pussent faciliter la traversée de ce long défilé.

quelques marques d'approbation, et, malgré son bon vouloir, cela lui était impossible. Est-ce à dire pour cela que, parmi les hommes qui ont soutenu jusqu'à présent M. Guizot, il s'en trouve un assez grand nombre disposés à l'abandonner pour que la minorité qui depuis quatre ans a cherché à le chasser des affaires devienne tout-à-coup majorité? Nous ne l'espérons pas. Sans doute, parmi les députés qui votent pour lui, il y en a beaucoup qui votent à contre-cœur, et qui ne demanderaient pas mieux que de soutenir une autre politique, s'ils la croyaient possible avec cette volonté immuable qui depuis bientôt quinze ans pèse sur la situation, et si d'ailleurs leur intérêt personnel devait y trouver les mêmes satisfactions. Mais cela leur paraît impossible, et ils se résignent à laisser les choses suivre leur cours. C'est ce qui nous fait craindre que, quoique honni, bafoué, battu sur tous les points, M. Guizot ne trouve, en fin de compte, une majorité de quelques voix qui lui permettra de continuer pendant quelque temps encore son triste rôle d'instrument au service d'une volonté plus forte que la sienne, et dont il n'a jamais été, malgré tout son orgueil, malgré toute sa morgue, que le très-humble et très-obéissant valet. ***

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 janvier 1845.

Avant l'ouverture, la rente était offerte à 85 10 à peu près sans affaires. Au parquet, elle a ouvert à 85 10, et peu de temps après elle était cotée à 85 05; mais ce cours n'a pas été fait dans la coulisse. La rente est restée entre 85 05 et 85 10 jusqu'à trois heures; mais après la réponse elle n'a pas monté, et elle est restée demandée au parquet à 85 15.

A quatre heures, la rente était à 85 20.

Affaires un peu plus animées qu'hier.			
Trois pour cent	85 10	Caisse Lafitte	1095 »
Quatre pour cent	» »	Obligations de Paris	1445 »
Quatre et demi pour cent	» »	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent	122 »	Saint-Germain	1010 »
Emprunt de 1844	86 45	Versailles, rive droite	497 50
Trois pour cent belge	» »	— rive gauche	381 25
Quatre et demi pour cent b.	103 1/4	Paris à Orléans	1125 »
Cinq pour cent belge	107 »	Paris à Rouen	1056 25
Cinq pour cent napolitain	98 80	Rouen au Havre	830 »
Cinq pour cent romain	105 1/4	Avignon à Marseille	950 »
Cinq pour cent portugais	59 3/4	Strasbourg à Bâle	337 50
Trois pour cent espagnol	38 3/4	Orléans à Bordeaux	650 »
Deux et demi pour cent hol.	» »	Orléans à Vierzon	725 »
Banque de France	3262 50	Amiens à Boulogne	572 50
Comptoir Ganneron	1070 »	Paris à Sceaux	» »
Banque belge	655 »		

Chambre des Députés.

Suite et fin de la séance du 21 janvier 1845.

M. THIERS continue.
J'ai lu, dit-il, tous les documents avec la plus grande attention, et il en résulte pour moi que l'affaire du Maroc a été livrée uniquement pour résoudre la difficulté qu'on s'était créée à Londres, ce qui me conduit à l'affaire de Taïti, et je vois là qu'au sacrifice de l'affaire du Maroc il faut ajouter le sacrifice de M. Dupetit-Thouars, le sacrifice de M. d'Aubigny et l'indemnité à M. Pritchard, quand on n'a pas demandé l'indemnité au Maroc. (Mouvement.)

Je vous demande pardon si je m'exprime avec quelque vivacité. Quant à moi, je ne sais pas de faute plus grande contre les intérêts d'un grand pays que celle que l'on a commise dans l'affaire de Taïti, je ne sais pas d'occasion où l'on ait plus nu aux intérêts de notre commerce et à notre intérêt naval. (Très-bien! très-bien!) On dira, comme on l'a déjà dit, que, dans un faux patriotisme, l'opposition ira jusqu'à proposer l'abandon des îles Marquises. Je le déclare, le jour où je croirai un sacrifice utile à mon pays, je le dirai avec courage, comme j'ai déjà eu l'occasion de lui dire quelquefois des vérités difficiles. Aujourd'hui, ainsi qu'on l'a dit, on est dans l'Océanie, et l'on ne sait comment y rester ni comment en sortir. Mais, qu'on le sache, de ce qu'une grande difficulté existe, il n'en résulte pas qu'avec un argument de faux patriotisme on puisse me fermer la bouche.

Savez-vous, Messieurs, pourquoi je redoute la politique faible? C'est qu'il est de la nature de cette politique, pour compenser ses faiblesses, de toujours chercher des dédommagements qui deviennent autant d'occasions de nouvelles faiblesses. Voilà pourquoi je crains la politique faible. Eh bien! c'est pour racheter les échecs qu'on avait subis ailleurs que l'on a imaginé de prendre Taïti. (Allons donc! allons donc! — C'est cela! c'est cela!)

Pour mon compte, je n'ai vu personne qui ne pensât qu'une conquête n'était autre chose qu'une flatterie à ceux qui veulent la force et la grandeur de la France. Eh bien! pour dire toute ma pensée, je ne comprends pas que, dans un pays intelligent, dans un pays où il y a un conseil d'amirauté, on ait pu se décider à faire une semblable conquête, et j'ai la conviction qu'elle a été faite aveuglément, sans savoir où l'on marchait ni ce qu'on voulait.

Eh bien! qu'est-il arrivé? Quelle a été la position prise par M. Pritchard? Celle d'excitateur de la révolte, d'instigateur des troubles, de l'ennemi le plus dangereux des Français. Bientôt le gouverneur est menacé; il est forcé de mettre la ville en état de siège. Pour prévenir la perte des nôtres, on est obligé d'arrêter, de faire partir M. Pritchard. Jusque-là on l'avait ménagé; mais, vous l'avez vu, nous avons été menacés d'un désastre fatal par le fait de son mauvais vouloir. Je vous le demande, le gouvernement français lui devait-il une indemnité? Elle fut accordée.

Eh bien! M. Pritchard n'était pas seulement compromis; malheureusement mêlé aux révoltes, il était l'excitateur de la révolte. Ce n'est pas nous qui devons prononcer des désaveux, c'est l'Angleterre; car le coupable c'est Pritchard. (Très-bien! très-bien!)

Si c'était là tout! Mais savez-vous ce qui a eu lieu? Quand nous discutons la possession des îles Marquises, quand nous discutons l'affaire Dupetit-Thouars, nous ignorons l'affaire d'Aubigny. Savez-vous ce qui a empêché un plus grand malheur que ce qui est arrivé? C'est qu'il n'y avait là qu'une frégate anglaise contre deux. Et l'Angleterre a calculé; et quand elle a vu que sa force était inférieure, elle n'a pas insisté. Mais si les forces eussent été égales, il y aurait eu effusion de sang; et alors les pacificateurs à tout prix auraient eu beau s'en mêler, ils n'auraient pas signé la paix du monde. (Sensation.)

Les négociateurs de la paix ont donc mené la France plus près de la guerre qu'aucun des cabinets qui se sont succédé. (Bruit au centre.) Je pose au cabinet ce dilemme : Si vous n'êtes pas en présence d'un danger sérieux, il n'y a pas d'excuse pour votre concession. Maintenant, pourquoi a-t-elle eu lieu? Si c'était pour un intérêt véritable, je la comprendrais; mais pour une puérilité comme l'Océanie avoir compromis la France et sa politique en l'exposant à des échecs, c'est là une chose impardonnable. (Mouvement.)

On a dit encore qu'un station dans l'Océanie servirait à merveille notre commerce avec la Chine. Mais permettez-moi deux mots sur ce commerce nouveau. Il y a pour aller en Chine une distance de 8.500 lieues; jugez, par ce seul mot, de la nature de notre commerce avec elle. Mais le percement de l'isthme de Panama! En vérité, je rougis de parler d'une absurdité semblable à cette tribune. Je ne nie pas que ce percement ne soit matériellement possible;

mais où trouverez-vous quelqu'un pour l'exécuter? Il y a des spéculateurs qui sont bien niais, mais il n'y en a pas qui soient assez niais (hilarité) pour entreprendre un travail semblable. Vous ne trouveriez pas non plus de gouvernement qui voulût s'en charger, crovez-moi. Ce projet est donc une chose impossible.

Et c'est cependant l'idée qu'on a jetée dans le public pour faire accepter celle d'un commerce avec la Chine. Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur cette dernière invention; je n'ajoute rien plus qu'un mot, c'est que c'est une chimère avec laquelle on a trompé le pays, et si vous lisiez ce que disent les journaux anglais à cet égard, vous vous convaincriez que le ridicule que cette invention nous a attiré n'est pas la moindre humiliation que nous ayons subie.

J'aime une marine sérieuse, mais je me défie d'une marine d'illusion. J'appelle marine d'illusion celle qui est insuffisante pour la guerre, celle qui pense que de huit vaisseaux de ligne on peut en faire soixante en temps de guerre, qu'on peut acheter du matériel en temps de guerre et avoir des arsenaux vides en temps de paix. Voilà la marine d'illusion.

Ayons une marine, je le veux; mais prenons nous-y sérieusement. On nous a parlé du rappel de la flotte. Eh bien! sur ce point M. l'amiral Lalande disait : « Nous avons quelques vaisseaux qui pouvaient rencontrer et vaincre tous les vaisseaux du monde; mais nous en avions d'autres sortis depuis trois mois des ports et qui n'étaient bons qu'à se faire prendre en une heure. » Ayons une marine, je le répète; mais ce n'est pas en nous établissant aux Marquises que nous ferons quelque chose de sérieux pour notre marine.

Eh! Messieurs, quand on est faible, il faut concentrer ses forces, et vous, vous les éparpillez, vous formez des établissements dans l'Océanie; mais c'est là une faute grossière, impardonnable.

Mais, nous dit-on, il faut bien se ménager des relâches. Je le comprends, mais ce n'est pas dans l'Océanie; vous n'avez pas d'établissements, vous n'avez pas d'intérêts de ce côté. Vous en avez encore quelques uns dans l'Inde, vous en avez dans la Méditerranée. Et quand vous ne faites rien, ou quand vous faites si peu pour le port d'Alger (il ne sera pas achevé en quinze ans); quand vous ne faites rien pour la rade de la Martinique; quand vous ne faites rien pour créer un port à Bourbon, cette seconde île de France, vous dépensez 7 ou 8 millions à Taïti et aux Marquises! Mais vous vous êtes trompés aussi grossièrement sur la question navale et commerciale que sur toutes les autres!

M. Thiers passe en revue les éventualités d'une alliance avec les diverses nations de l'Europe, et se prononce pour l'alliance anglaise; il compare la situation actuelle à celle de 1840, et termine ainsi :

En résumé, votre politique est faible, et vous êtes allés au bout du monde chercher à ses faiblesses des compensations qui sont devenues pour vous de nouvelles occasions de faiblesse. Elle est vaine, car vous avez voulu des rapports francs et sincères avec l'Angleterre, et vous avez jeté entre les deux pays le droit de visite : des mots au lieu des choses. Eh bien! je dis qu'il fallait plus que des mots, il fallait des choses. Or, pour toutes choses, savez-vous ce que vous avez? Vous avez l'indemnité à Pritchard, vos sacrifices dans le Maroc, et pour le droit de visite la nomination d'une commission dont vous promettez les résultats sans y croire. (Vive agitation.)

La séance demeure un instant suspendue.

M. GUIZOT : Rappelez-vous, Messieurs, où nous en étions à la fin de la session dernière. Vous nous avez laissés avec des questions graves, nous nous sommes trouvés seuls en face des affaires et de notre responsabilité; nous n'avons eu qu'une idée : résoudre les grandes questions pendantes. Quand elles auraient été résolues, elles étaient assez graves pour qu'on dût s'en occuper sérieusement. Une d'elles touchait de très-près un pays avec lequel nous avions des relations tous les jours. Cette question nous imposait une rude tâche. Nous ne l'avons pas un instant perdue de vue. Toute notre politique extérieure était engagée dans les questions que vous avez laissées pendantes.

Eh bien! nous nous sommes proposé ce double but : résoudre ces questions en maintenant les droits, les intérêts, la dignité de la France, et en même temps, pour être équitables et sérieux, en faisant aux droits, aux intérêts et à la dignité des autres la part qui leur est due. L'honorable préopinant le disait tout à l'heure : « On ne peut pas penser qu'à soi, il faut être juste envers les autres. »

Messieurs, voici comment nous avons conduit la question.

Nous avons commencé par déclarer ce que nous voulions faire. On a parlé de communications faites au gouvernement anglais; il y a du vrai. Nous n'avons pas constitué l'Angleterre juge; nous avons pris toutes nos mesures pour faire nous-mêmes nos affaires; nous aurions été insensés de ne pas consulter l'Angleterre. Mais, je le répète, nous avons agi nous-mêmes. Nous avions tous les instruments; nous avions à la tête de notre armée l'illustre maréchal Bugeaud, qui vient de faire de l'Afrique une nouvelle conquête : il y a deux conquêtes en Afrique, une en 1830, l'autre en 1844. Nous étions assurés, et le résultat a prouvé que nous avions raison.

Le parti à prendre pour la flotte était délicat. Nous avions pris la courageuse résolution de confier le commandement de la flotte à un jeune prince. Tout le monde se rappelle la note du prince de Joinville sur l'état de nos forces navales; on a cru y voir un acte d'hostilité contre le cabinet. Nous avons pensé devoir choisir la première occasion qui s'est offerte à nous de faire éclater une nouvelle fois les sentiments du jeune prince comme bon marin et comme bon citoyen. M. le prince de Joinville, en publiant sa note, n'avait cru faire autre chose qu'un acte de bon marin et de bon citoyen. (Rumeur prolongée.)

Quoi qu'il en soit, nous avons voulu donner à un des fils du roi l'occasion de prouver son dévouement au pays, de le bien servir, et en même temps de servir une bonne politique. (Mouvement.) La conduite du prince a répondu à notre confiance; mais il n'y a personne qui puisse nier que c'était une grave responsabilité pour le cabinet.

Notre politique vis à vis le Maroc bien définie, nos commandants de terre et de mer choisis, nos instructions données à ces commandants, nous avons cru qu'il fallait faire promptement la guerre et la paix. On a dit que nous l'avions fait non pas précisément par une complaisance générale pour l'Angleterre, mais par suite d'une complication particulière par rapport à Taïti. Cela est faux, complètement faux. (Bruit confus.)

La question de Maroc n'aurait pas été liée à nos rapports avec l'Angleterre, que, dans l'intérêt de notre conquête, nous aurions cru devoir faire promptement la guerre et la paix. Toutefois, je ne conteste pas que nous n'ayons tenu compte, même dans cette question, des relations de la France avec l'Angleterre.

Je n'examine pas, quant à présent, les clauses du traité; j'y reviendrai plus tard.

M. Guizot s'attaque à M. Thiers et lui reproche d'avoir gardé le silence sur Taïti en 1843; il essaie de justifier la conduite du cabinet à l'égard de cette possession; il nie la trahison de Pritchard et blâme son incarcération.

La séance est levée à six heures et demie.

La séance est ouverte à une heure et demie.
Le procès-verbal est adopté, puis la séance suspendue jusqu'à deux heures et un quart.

M. Gauthier (de la Loire) demande un congé. — Accordé.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. BÉCHARD à la parole. (Marques de désappointement.)
L'orateur commence par dire qu'il comparera la politique du cabinet avec celle de ses adversaires qui veulent le renverser et lui succéder médiatement ou immédiatement. Ce qu'il faut demander, succéder dans la pratique de l'alliance, n'exécute pas la limite des nécessités qui lui sont imposées. L'alliance anglaise n'est pas compromise; ce qui est compromis, ce sont nos intérêts commerciaux, dont le malaise provoque les plaintes de toutes nos grandes chambres maritimes. Pour ne citer qu'un exemple, en 1840, le port de Bordeaux avait reçu 469 navires de grand cabotage, il n'en a plus reçu que 453 en 1841, que 407 en 1842, et, enfin, que 300 seulement en 1843.

L'orateur dit que les Maronites sont sacrifiés aux Druses, protégés par les Anglais. En Grèce, en Espagne, partout, l'Angleterre porte son égoïsme et le soin tout exclusif de ses intérêts. L'entente cordiale est un leurre et n'a jamais existé réellement, et nous n'avons été que les dupes de l'Angleterre quand nous lui avons laissé la prédominance partout, en Grèce, en Espagne, en Belgique, dans la Méditerranée, en Syrie, quand nous lui abandonnons Albreda et Suez. C'est pourtant cette politique antipathique au sentiment national qu'on ne veut plus sincèrement tolérer, subir comme une nécessité, mais qu'on prétend élever à la hauteur d'un bien pour la France.

M. DUPIN à la parole. (Mouvement d'attention.)
Messieurs, dit-il, la question est de savoir si le ministère a mérité l'éclatante approbation qu'il demande pour ses actes, et que quelques-uns d'entre vous semblent disposés à lui donner (Mouvement prolongé et rires. — Quelques voix au centre : Tous ! tous !); s'il obtiendra l'encouragement qu'il veut à continuer de traiter nos affaires de la même manière, ou s'il n'est pas plus vrai de dire qu'il aurait pu tenir une conduite plus prévoyante et plus ferme, et traiter nos affaires d'une manière plus satisfaisante pour nos intérêts. (C'est cela ! c'est cela !)

Sans doute la discussion doit porter sur trois questions principales qui ont reçu du ministère une solution quelconque dans son intérêt suivant lui; mais le ministère ne se fie pas précisément à l'examen singulier de ces trois questions. Il a voulu les rattacher à des considérations générales. Il semble que l'édifice soit ébranlé parce que sur quelques points le ministère n'aura pas été le véritable conservateur, et on prétend que quiconque contrarie le ministère est du parti de la guerre et que les adversaires du ministère sont de faction au parti de la paix. Il semble que le ministère soit une espèce d'église dans laquelle, en présence de dogmes absolus, se séparer sur un point c'est manquer à tous. Qu'est-ce qu'une difficulté de plus ou de moins, dit-on, en présence de la nécessité de rester unis et de conserver l'état de choses actuel?

Messieurs, en peu de mots je dirai qu'il est fort heureux pour l'opinion que je soutiens que personne ne puisse dire que j'aie jamais été un partisan de la guerre. Y a-t-il d'ailleurs un parti de la guerre? Oui, il y a eu un parti redoutable au commencement de la révolution de 1830, un parti qui, lorsqu'un frémissement général agitait la nation, s'était animé des antipathies inspirées par la Restauration; c'était le parti militaire à la tête duquel était Lamarque, aussi grand général qu'orateur habile. M. Lamarque et M. Mauguin agitaient alors les masses et demandaient la guerre à tout prix; ils pensaient que la révolution avait besoin du baptême du feu. Ce parti s'était emparé des susceptibilités nationales. A une autre époque, en 1841, la question de guerre ou de paix semblait posée dans l'adresse. On accusait alors telle fraction de la chambre de vouloir la guerre à tout prix; les autres membres étaient accusés à leur tour de vouloir la paix à tout prix. Un rapporteur avait une tâche bien difficile à remplir, on en conviendra; il fallait me maintenir entre les deux camps dans une position qui ne fût pas hostile, et, malgré cela, on me traitait déjà comme si j'avais été en Belgique en temps prohibé. (Vive hilarité que M. Guizot seul ne partage pas.)

Je suis un ami sincère de la paix, dans l'intérêt de la morale, du progrès des nations. Maintenant j'examine une autre objection. Comment! toute dissidence implique un changement de système? Comment! on ne pourrait dire: « Vous avez fait fausse route », sans s'exposer à cette réponse: « Qui mettez vous à notre place? » Eh! mon Dieu! il n'y a pas tant de systèmes de rechange en France, et les ministres ne manquent pas pour les pratiquer.

Ce ne serait pas la première fois que les conservateurs seraient en dissidence avec un ministère conservateur. La majorité s'est trouvée en opposition avec l'Angleterre elle-même plusieurs fois sans que personne eût abandonné ses principes, c'est-à-dire le programme de la paix au dedans et au dehors. Le ministère a fait preuve de délicatesse en se retirant. (Ou rit.) Il y a eu un cabinet qui voulait la guerre d'intervention en Espagne; il s'est retiré parce son principe d'intervention n'a pas prévalu. Les vrais conservateurs ne sont pas seulement conservateurs d'un ministère quelconque, ils sont conservateurs avant, pendant et après. Le cabinet dont je viens de parler n'était pourtant pas hostile à l'Angleterre, puisque par l'intervention il voulait donner plus d'intimité à l'alliance qui l'unissait à l'Angleterre, laquelle désirait cette intervention. Je ne parle pas des ministères qui sont tombés sur la dotation, sur la disjonction, sur la loi des rentes; il n'y a pas eu pour cela de dislocation de système. Il vaut mieux abandonner un ministère sur une question que de sacrifier un système.

Nos affaires ont-elles été conduites avec succès au point de vue de la majorité? On ne peut mieux poser la question. Ces affaires sont relatives au Maroc, à Taïti, au droit de visite.

Quel homme sensé aurait voulu que le Maroc fût la cause d'une guerre européenne? Quel homme raisonnable eût vu de sang-froid les deux nations les plus puissantes du monde entrer en collision pour résoudre la question de savoir si M. Pritchard a été lésé? Et qui donc encore, à propos d'une question qui a sa source dans la philanthropie, eût voulu une guerre d'extermination au nom des principes de l'humanité?

M. le ministre a dit hier qu'il avait défendu nos droits, nos intérêts, notre dignité. Nos droits, ils n'ont pas été défendus; nos intérêts, ils ont été plutôt compromis; la dignité, il n'y en a eu nulle part.

Dans la question du Maroc, séparons soigneusement les victoires des négociations. Ne disons pas: Varus, qu'as-tu fait de tes légions? Varus nous répondrait: Je les ai conduites à la victoire. Partout nos populations, depuis l'homme des villes jusqu'au laboureur, ont salué l'annonce de nos victoires de leurs acclamations. Vous voulez mettre en commun les victoires et les négociations pour partager avec les vainqueurs. Non, Messieurs les ministres,

les vainqueurs, dans ce partage, seraient trop lésés. (Très-bien! très-bien!)

Personne ne veut de conquêtes. Nous avons assez du territoire de l'Algérie, en longueur et en profondeur. Occupons-nous de le coloniser. Mais ce qu'il faut demander, c'est la sûreté de notre conquête d'Algérie au moyen d'un bon traité. Et quel est celui qui a été conclu? Prenez seulement son article 4. En même temps que vous imposiez au Maroc l'obligation de mettre Abd-el-Kader hors la loi, la France s'engageait à le traiter avec égard et avec générosité. (Marques d'indignation.) Et vous traitiez avec un barbare! Et vous étiez le peuple civilisé! Lisez les annales de la France, et vous verrez que jamais la France n'a manqué de générosité avec ses ennemis! (Très-bien! très-bien!) Avec cette clause, vous avez souillé les annales de notre diplomatie! (Vive approbation. — Murmures derrière M. Guizot.)

Passons à Taïti. Vous reprochez à la chambre de s'être engagée par un vote qui vous a engagés vous-mêmes. S'il y a eu faute, c'est vous qui l'avez commise. La chambre ne s'est pas engagée, car vous-mêmes lui avez dit: « C'est une affaire qui commence. »

J'ai soigneusement recueilli ce que M. le ministre des affaires étrangères vous a dit de Pritchard. Pritchard n'était plus consul, la liberté des cultes n'a pas été violée, on avait le droit d'expulser un étranger turbulent; Pritchard était cet étranger turbulent, voilà ce qui a été posé. Mais alors pourquoi blâmer celui qui a fait arrêter Pritchard et qui l'a expulsé? Pourquoi parler d'indemnité? On dit qu'on n'avait pas de preuves suffisantes de la culpabilité de Pritchard; on dit qu'on a usé de mauvais procédés à son égard. Mais s'il n'y avait pas de preuves matérielles, il fallait attendre que vous fussiez plus complètement renseignés sur la conduite de Pritchard; il ne fallait pas lui donner raison avant de savoir d'une manière positive que vos agents avaient tort. (A gauche: Très-bien!) Vous deviez mieux défendre l'honneur de vos agents; vous deviez dire: Examinons ce qu'ils ont fait; et, au lieu de cela, vous les avez désavoués! oui, désavoués sans connaître la vérité d'une manière exacte! Votre conviction à cet égard était faite avant l'arrivée des dépêches de M. Bruat, j'en trouve la preuve dans la date de ces dépêches et dans la date des vôtres. Depuis que vous avez désavoué M. d'Aubigny, la révolte a éclaté, le sang a coulé, et vous parlez d'indemnité! et vous présentez presque des excuses à Pritchard!

On dit que le gouvernement anglais n'a rien exigé, que c'est le gouvernement français qui, de son propre mouvement, a offert une double satisfaction. Cela ne résulte pas du langage de votre représentant à Londres; cela ne résulte pas des dépêches de lord Aberdeen à lord Cowley. Votre correspondant de Londres vous disait qu'on ne vous demandait rien, qu'on attendait ce que vous aviez à offrir; il vous disait qu'on comptait au moins sur le désaveu de l'un des agents, et vous vous êtes empressés de désavouer M. d'Aubigny! Pour l'indemnité, la même marche a été suivie. Il n'y a rien là d'acquiescent, quoique vous en ayez dit; il n'y a rien là qui puisse s'expliquer et se justifier par de bonnes raisons. Vous dites que le pharmacien Pritchard (on rit) a été lésé par une arrestation de six jours; mais dans votre pays vous arrêtez les citoyens qui cherchent à fomenter la révolte, vous les tenez au secret, et quand on leur ouvre les portes de la prison, vous ne parlez pas d'indemnité. Mais si Pritchard a souffert d'une arrestation de six jours, il a souffert bien davantage d'un éloignement indéfini, et cependant ce n'est pas pour cela que vous l'indemnisez.

On a indemnisé, dites-vous, des missionnaires français expulsés de Taïti. Il n'y a là aucune analogie avec l'affaire Pritchard. Nos missionnaires étaient allés à Taïti pour prêcher l'Evangile, Pritchard y prêchait la révolte; vous voyez bien que l'assimilation est impossible. Pritchard était un conspirateur, on l'a empêché de conspirer, on était dans son droit.

Si une indemnité était due, c'est vous qui deviez la demander, car ce sont les intrigues de Pritchard qui ont fait couler le sang de vos marins. (Très-bien! très-bien!) Au lieu de cela, vous avez blâmé celui qui ne devait pas l'être, vous avez indemnisé celui à qui aucune indemnité n'était due. Et c'est là ce que vous appelez avoir sauvegardé l'honneur, la dignité et les intérêts de la France!

Ne venez jamais nous demander de l'argent pour cette malheureuse indemnité. Vous la prendrez où vous voudrez, vous la prendrez sur les fonds secrets, vous ne l'obtiendrez jamais des chambres. (Non! non! — Mouvement prolongé.)

Je ne puis pas m'associer davantage à votre politique dans l'affaire du droit de visite. Votre point de départ pour demander aujourd'hui l'abrogation des traités est faux, car vous aviez vous-même consentis à leur extension. On ne fait pas de très-bon cœur ce qui est contraire à son opinion, et je ne puis croire que vous ayez négocié sincèrement. L'unanimité du vœu de la chambre vous a arrêtés; mais vous vous flattez que ce vœu exprimé avec tant d'énergie serait bientôt oublié! vous vous êtes trompés. Le premier vœu a été renouvelé avec la même unanimité. Ce double vœu n'avait rien produit, et la chambre des pairs elle-même allait s'associer à notre pensée. C'est alors que vous avez annoncé que des commissaires allaient être nommés pour examiner en commun la question. Cela ne nous rassure pas, et notre paragraphe des deux dernières sessions sera reproduit cette année. Nous avons voulu, nous voudrions toujours que le commerce français soit replacé sous la surveillance exclusive du pavillon national. (Oui! oui! Nous le voudrions toujours! — Profonde sensation.)

Dans le principe, vous aviez proclamé que les négociations ne pouvaient aboutir qu'à une faiblesse ou à une folie. Vous êtes d'un autre avis aujourd'hui, puisque vous avez demandé que la question fût renvoyée à l'examen d'une commission. Mais que produira cette commission? Rien, car vos commissaires ont toujours été partisans du droit de visite; après enquête, ils vous diront que le droit de visite est seul efficace, et vous serez obligés de vous soumettre. Vous avez dit que vous aviez fait un grand pas; vous avez fait un faux pas rien de plus. (Rire général.)

De tout cela je conclus que vous ne pouvez donner votre approbation à la politique du cabinet. Pour mon compte, je ne puis pas m'engager à ce point. Je voterai donc tout amendement restrictif qui exprimera l'opinion que je viens de développer moi-même, et en cela je ne croirai manquer en rien à mes antécédents, à mes principes, qui me rattachent au parti conservateur, et aux intérêts du pays, qui seraient lésés de l'approbation qu'on sollicite de vous et que je ne consentirai jamais à accorder.

Une agitation très-grande succède à ce discours. La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. Hébert, qui doit prendre la parole à la reprise, vient, pendant la suspension, conférer avec M. Guizot.

Il est quatre heures. Les députés regagnent leurs places, et M. Hébert est à la tribune. On annonce que c'est l'honorable M. Billault qui lui succédera. Il n'est pas probable qu'aucun vote ait lieu aujourd'hui.

Le *Constitutionnel* donne la nouvelle suivante, qui affligera surtout les amis de l'entente cordiale :

« On dit, et nous avons peine à le croire, que la reine d'Angleterre n'a pas toujours l'esprit aussi présent qu'on pourrait le désirer. Sa santé s'affaiblit; des caprices inexplicables, des accès de jalousie sans prétexte, la préoccupent et la tourmentent. Elle ne peut plus souffrir la présence de la marquise de Douro, belle-fille du duc de Wellington et l'une des plus attrayantes beautés de l'Angleterre.

» Après avoir pendant de longues années représenté avec honneur l'Autriche près du gouvernement anglais, le baron Neumann allait quitter Londres pour Florence, nouveau poste qui lui avait été désigné. Le baron demanda son audience de congé, et il ne put l'obtenir. La reine s'obstina à ne pas le recevoir. On eut beau lui représenter que c'était une offense à tout le corps diplomatique, elle tint bon, et le baron Neumann fut forcé de partir sans avoir été admis auprès de la reine.

» Ce ne sont peut-être là que des caprices, et une jeune reine a bien le droit d'avoir des caprices. »

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. LAGRANGE.

Audience du 21 janvier 1845.

Escroquerie. — Faux nom pris dans un passeport.

Un jeune homme du bel-air, aux manières élégantes, comparaisait avant-hier devant le tribunal de police correctionnelle comme inculpé du délit d'escroquerie et prévenu en outre de s'être fait délivrer un passeport sous un faux nom.

Antoine Meunier, peintre d'histoire, est un de ces chevaliers d'industrie qui courent le monde en cherchant des aventures et faisant partout des dupes sur leur passage.

Meunier est marié; mais bientôt, selon ses propres aveux, il a quitté sa femme, dont il n'a pas entendu parler depuis long-temps. Parcourant le Midi, il s'arrête à Toulon, séduit une pauvre veuve et lui escroque 500 f. en lui faisant espérer un prochain mariage. A un de ses amis, dont il abuse indignement, il escroque plus de 1,000 f., et vite dépense cet argent dans de folles prodigalités.

Au mois de septembre dernier, Meunier arrive à Lyon, chez M. Lucotte, à l'hôtel du Parc, avec un passeport où il prend le nom d'Antony de Parsonges. Sur sa demande, bien entendu, la plus belle chambre lui est donnée, et le voilà dans l'hôtel menant le train d'un gentilhomme. A qui veut l'entendre il se présente comme peintre d'histoire à la cour de Turin, et grand propriétaire de vignobles dans la Bourgogne. Au premier jour, dit-il, ses équipages, ses domestiques vont venir, et il partira pour sa terre afin de surveiller ses vendanges. Deux mois se passent ainsi, mais les équipages n'arrivent pas, et, sans doute pour accélérer leur venue, M. le comte décampe un beau matin, après avoir peu à peu déménagé tous les effets qui garnissaient son appartement. Il est inutile de dire que M. Lucotte se trouvait volé d'une somme de 331 f. pour la dépense faite dans sa maison.

En quittant l'hôtel du Parc, Meunier part pour Châlons, e peut de jours après il va louer une chambre rue de la Préfecture, chez un sieur Petit, auquel il a bientôt trouvé le moyen d'escroquer encore une somme de 50 f.

Toute cette comédie est venue, comme de juste, se dénouer en police correctionnelle.

Le faux comte de Parsonges porte la livrée des prisons; mais il a néanmoins suspendu à son cou un lorgnon dont il se sert de temps à autre comme s'il était au spectacle.

M. le président, au prévenu: Vous avez pris à Toulon un passeport sous le faux nom d'Antony de Parsonges?

Le prévenu: Oui, Monsieur.

D. Pourquoi avez vous pris ce nom? — R. J'ai le droit de le porter; je ne peux pas en dire davantage.

D. Vous êtes arrivé chez M. Lucotte en vous donnant comme comte, peintre de la cour de Turin, grand propriétaire de vignobles dans la Bourgogne. Vous avez fait chez lui une dépense de 331 f., puis vous avez pris la fuite sans payer — R. Je n'ai pris que le nom d'Antony de Parsonges parce qu'il m'appartient.

D. Comment vous appartient-il? — R. (Avec un air de mystère.) Vous devez me comprendre... Je n'en peux dire davantage.

D. Vous avez parlé de vos vignobles de Bourgogne, de vos nombreux équipages qui incessamment allaient venir vous chercher. Vous avez dit tout cela pour inspirer plus de confiance, afin qu'on ne vous demandât pas la note de vos dépenses, puis vous êtes parti furtivement sans payer. — R. Comme j'étais fort gêné, je n'ai pas osé faire connaître ma position au maître d'hôtel; mais, après l'avoir quitté, je lui ai écrit que j'attendais de l'argent et que je le paierais.

D. Vous n'aviez absolument aucun argent à attendre, car le jeune homme que vous avez indignement trompé et auquel vous en aviez demandé vous avait répondu qu'il ne pouvait vous en envoyer. Ainsi, vous saviez fort bien que vous ne pouviez pas payer. — R. J'aurais payé avec des délais.

D. Pourquoi vous êtes-vous arrêté à Lyon si long-temps? — R. A cause de la mort de ma mère.

D. Où est-elle morte? — R. Dans un village aux environs de Lyon.

D. Quel village? — R. Suis-je obligé de le dire?

D. Vous devez dire la vérité. — R. Certaines convenances me défendent de faire connaître dans quel endroit ma mère est morte.

M. Gaulot, avocat du roi: Cette déclaration du prévenu est un conte fait à plaisir; nous avons la preuve que sa mère n'a jamais habité les environs de Lyon.

M. le président: Quand vous êtes allé chez M. Petit, vous lui avez escroqué 50 f. en lui faisant les mêmes contes qu'à M. Lucotte; vous lui avez raconté que vous habitiez l'Italie, où vous aviez des chevaux et des équipages.

L'accusé: C'est vrai; en Italie j'ai tout cela.

D. Qui vous le fournit? — R. Mon père.

D. Votre père! mais personne ne le connaît; il est même douteux qu'il soit en Italie, et, s'il y est, à coup sûr il ne vous fournit pas des chevaux et des équipages.

M. le président poursuit encore l'interrogatoire du prévenu, qui de l'air le plus effronté débite au tribunal les mensonges les plus ridicules.

Sur les conclusions sévères de M. Fayard, avocat du roi, le tribunal déclare Meunier coupable d'escroquerie et d'avoir pris un faux nom dans un passeport, et, pour réparation, le condamne à six mois d'emprisonnement.

Chronique.

Dans les derniers mois de l'année qui vient de finir, un grand nombre de vols furent signalés à la police par les habitants du quartier Perrache. Des malfaiteurs s'introduisaient dans des chantiers et ateliers, et y commettaient de nombreuses déprédations. C'est ainsi qu'on vola dans la fabrique de produits chimiques des tuyaux en cuivre, des alambics et une marmite remplie de soude de plomb; sur les bateaux à vapeur, on s'empara d'un corps

de pompe ; chez plusieurs autres propriétaires , on prit des fers , des fontes et divers objets de tous genres.

Grâce à d'actives recherches , les coupables furent bientôt sous la main de la justice : c'étaient des jeunes gens , ou plutôt des enfants , qui , réunis en bandes , s'étaient mutuellement mis à commettre ces vols , dont ils se partageaient les produits.

Toute cette légion de petits malfaiteurs , au nombre de huit , comparait mardi dernier devant le tribunal correctionnel. Le plus âgé , et le chef de la bande , n'a pas dix-neuf ans. A côté étaient assis deux marchands revendeurs , accusés d'avoir acheté à vil prix les objets volés.

La plupart des prévenus ont avoué leur délit en pleurant et manifesté un véritable repentir.

Le tribunal a renvoyé des fins de la plainte , comme ayant agi sans discernement , les sieurs Potalier et Fauvel , âgés de moins de quinze ans. Ils ont été rendus à leur famille.

Morin , le chef de la bande , a été condamné à quatre mois d'emprisonnement. Les autres inculpés , Boisson , Farges , Pregardin , Breton et Chaix , subiront deux mois de prison. La même peine a été infligée aux recéleurs Lambert et Pélissin.

— Le 25 novembre dernier , les gendarmes de la brigade de Saint-Laurent-de-Chamousset aperçurent dans un bois un chasseur dont ils voulurent s'approcher pour lui demander son port d'armes ; celui-ci prit aussitôt la fuite ; mais se voyant serré de près par le gendarme Tavernier , il fit volte-face , et , s'il faut en croire le procès-verbal , il aurait tiré sur le gendarme. La capsule , à ce qu'il paraît , était tombée de la cheminée du fusil , et heureusement le coup ne partit pas. Arrêté bientôt par la force armée , il refusa de se faire connaître , et se livra à de telles violences envers les gendarmes , que l'un d'eux fut renversé et reçut au front une blessure qui occasionna une effusion de sang. Pour emmener ce forcené , il fallut aller chercher une voiture dans laquelle on le transporta à Saint-Laurent-de-Chamousset. Là , il fut reconnu pour être un sieur Pierre Gros , cultivateur à Montrotier.

Gros était traduit avant-hier devant le tribunal correctionnel. Nous devons dire qu'il n'a point été établi d'une manière positive qu'un coup de fusil eût été tiré sur le gendarme.

Le tribunal l'a déclaré coupable de délit de chasse et de violence envers la force armée , et l'a condamné à trois mois d'emprisonnement.

— La cour de cassation , par un arrêt du 16 de ce mois , a décidé que l'indemnité de 25 centimes par poste et par cheval établie au profit des maîtres de poste par la loi du 23 ventôse an XIII ne peut être exigée des administrations qui font transporter des marchandises à l'aide de fourgons suspendus et voyageant au trot.

— Le 17 courant , il a été retiré des eaux du Rhône , au lieu dit Pierre-Bénite , le cadavre d'un homme inconnu dont suit le signalement :

Agé de 36 ans , taille de 1 mètre 60 cent. , cheveux et favoris châtain , front découvert , bouche grande. Il a une ancienne cicatrice sur le pariétal droit.

Vêtu d'une veste ronde en drap gros bleu , un pantalon de dessous

en cotonne bleu clair , un autre pantalon en drap gros bleu , un gilet d'étoffe en coton noire à carreaux , un autre gilet de dessous en coton tricoté , une chemise en coton couleur claire , guêtres en cuir , les pieds nus.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau de la police de sûreté , à l'Hôtel-de-Ville.

Spectacles du 21 janvier.

GRAND THÉÂTRE. — Les Folies amoureuses , comédie. — Le premier acte de la Muette , grand-opéra , et les deuxième et troisième actes du Barbier , opéra comique , chantés par M^{me} Damoreau.
CÉLESTINS. — La Folle de Toulon , drame. — 1845 et 1945 , vaudeville. — L'Étourneau , vaudeville.

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur ,
» Nous avons eu aujourd'hui le plaisir de communier avec un de nos anciens amis religieux , et nous n'avons pas cru pouvoir terminer plus saintement notre petite fête de famille qu'en offrant notre obole de gens de cœur aux familles si souffrantes des prisonniers démocrates , à qui les verrous cellulaires sont si cruels.
» Veuillez donc être auprès de ces nobles infortunés notre interprète et notre commissionnaire , et leur annoncer que dorénavant notre petite localité leur enverra un souvenir mensuel de sa patriotique sympathie.

» Montant de la collecte : 37 fr. 50 cent.
» Agrérez l'assurance de notre profonde estime et de toute notre affection.

» Givors , le 22 janvier 1845. *La commission de secours,*
» FLACHON fils et F. FARGE fils.
» Le secrétaire de la commission de secours,
» BERTRAND fils. »

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Le gérant responsable , B. MURAT.

M. PARISET , secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine et membre du Conseil supérieur de santé du royaume , en rendant compte des bons résultats qu'il a obtenus de l'emploi de la PATE pectorale balsamique de REGNAULD AINÉ , pharmacien à Paris , rue Caumartin , 45 , terminait ainsi sa déclaration :
« C'est sans doute au choix des substances qui la composent , et surtout au mode particulier que M. FRÈRE emploie pour la confectionner , que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour. »
Dépôts , à Lyon , chez MM. André , Boitel , Deschamps et Vernet , pharmaciens.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

M. MACALLISTER , célèbre prestidigitateur physicien de Londres , donnera encore deux représentations dans notre ville ; la première aura lieu aujourd'hui jeudi 23 janvier , et la deuxième dimanche 26 , à sept heures du soir.

BOURSE DE LYON.
Cours des valeurs industrielles.
Le 23 janvier 1845.

NOBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIT.	COURS JOURNAL.
800	3,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,115	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	500	
2,000	1,000	Banque de Lyon.		3,300
520	5,000	Bateaux à vapeur.		4,500
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.		4,000
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.		3,000
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.		8,000
1,030	500	Compagnie de l'Aigle.		800
6,000	500	Compagnie du Rhône.		525
2,200	5,000	Canal de Givors.		8,250
40,000	500	Société de fer de Lyon à Saint-Etienne.		
80,000	500	— d'Avignon à Marseille.		
72,000	500	— de Paris à Orléans.		
400	5,000	— de Paris à Rouen.		
550	500	— de Saint-Etienne à Andrieux.		
1,000	500	Eclairage par le gaz.		452 50
500		Abbeville.		
1,000	450	Angers.		
500	1,000	Avignon.		1,135
400	500	Bayonne.		730
300	500	Besançon.		
500	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.		1,135
500	700	Bourg.		530
1,500	400	Bourges.		1,100
450	600	Dijon.		960
1,200	500	Dole.		550
1,000	1,000	Florence.		
1,500	3,000	Grenoble.		1,020
1,000	500	Guillotiére.		1,910
1,000	500	Laval.		1,575
1,500	500	Limoges.		580
1,500	1,000	Lyon.		5,925
2,200	3,300	— nouvelle émission.		3,850
1,000	450	Metz.		1,005
1,000	500	Méziers et Charleville.		676
1,000	500	Montpellier.		
400	500	Moulins.		807 50
960	500	Mulhouse.		693
5,500	440	Naples.		463
600	500	Nevers.		650
1,000	450	Perpignan.		425
600	500	Rennes.		740 50
500	750	Rive-de-Gier.		540
1,000	700	Saône-et-Loire.		1,500
1,500		Saint-Etienne.		
1,000		Strasbourg.		1,100
1,000		Trieste.		
5,000	750	Trois villes du Midi.		50
900	500	Troyes.		890
1,740	600	Turin.		920
560	500	Valence.		675
800		Venise.		1,475
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche.		6,900
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.		781
Illimit		Mines de houille.		820
1,500		— Société civile.		930
4,000	800	Grangé et Culatte.		
1,000		Côte-Thiollière.		
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfond.		500
2,500		Compagnie des mines des Littes.		
4,500		Compagnie du Villars.		575
450	1,000	Ponts.		1,755
500	2,000	— Sur le Rhône.		2,245
520	2,000	— de la Penille.		1,650
1,750	2,000	— du Palais-de-Justice.		1,200
1,500		— de l'Herbe-Barbe.		
240		— de Vaise.		1,440
1,790	5,000	Omnium.		5,150
1,419		Moulins à vapeur de Ferrache.		
		Gare de Vaise.		
		Terrains de Vaise.		120

Etude de M^e Fauché , huissier à Lyon , place de Roanne-n^o 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le lundi vingt-sept janvier 1845 , à dix heures du matin , sur la place Saint-Jean , à Lyon , il sera , par le ministère d'un commissaire-priseur , procédé à la vente au enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis , consistant en étaux , enclumes , forge , soufflets de forge , marteaux , tenailles , commodes , table , buffet , chaises , batterie de cuisine , etc. (2868)

EN VENTE.—PUBLICATION NOUVELLE.—JANVIER 1845.

Chez les principaux libraires

Et chez l'auteur , PLACE DES TERREAUX , à Lyon , appartement de la Terrasse. — Visible le matin jusqu'à 11 heures et de 1 heure à 5 heures.

LA CLEF

DE TOUTES LES

TENUES DE LIVRES,

Seul moyen d'étude sans maître.

PRIX : 5 FRANCS.

Avec un grand tableau lithographié pour prime aux 200 premiers souscripteurs.

Cours spéciaux de Tenue de Livres , 40 f. ; de belle écriture , 20 f. ; etc.

Réouverture PREMIER MARDI DE CHAQUE MOIS. (1569)

GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.

MM. les Actionnaires du Gaz de Saône et Loire sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu le jeudi 30 janvier 1845 à midi précis , dans la salle de la Bourse. (2707)

A céder à Saint-Etienne (Loire).

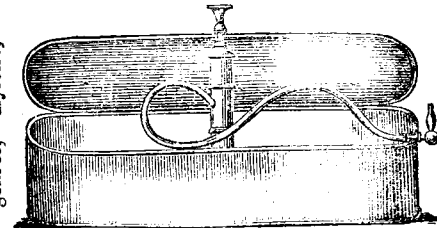
UN FONDS DE TANNERIE ET CORROIERIE EN ACTIVITÉ,

bien achalandé , et l'un des plus anciens de la ville.

Le local , ayant une prise d'eau , est très-convenablement disposé et situé. On cédera la location à un prix modique , et on donnera pour les paiements toutes les facilités désirables.

S'adresser , à Lyon , chez MM. Sébastien Koch et Raginel , marchands de cuirs , rue Monsieur , aux Brotteaux. (1557)

Glyso-Pompes en tous genres , Glysaires , Instruments en gomme et en cuir bouilli.



Chez VERNET , pharmacien , place des Terreaux , 45.

AVIS.

M. GAULET , rue des Petits-Hôtels , n. 20 , à Paris , cessionnaire des brevets pour le ventilateur extracteur , dit **VENTILATEUR LAUBEREAU** , à l'honneur de prévenir MM. les teinturiers en laines ou en pièces , imprimeurs sur étoffes , fabricants de draps , indiennes et cotons , marchands et laveurs de laines , qu'il restera à Lyon jusqu'au 30 courant , qu'on peut lui écrire hôtel de France , 14 , et qu'il s'empressera de fournir tous les renseignements que l'on pourra désirer.

Promptitude et économie pour arriver au séchage , conservation intacte des couleurs , douceur et souplesse apportées dans les draps et étoffes , tels sont les avantages obtenus par son nouveau système de séchage.

Plus de vingt de ses ventilateurs sont déjà placés à Lyon et aux environs.

M. Gaulet prévient en outre MM. les fabricants qu'il a seul le droit de fabriquer et vendre des ventilateurs , que trois contrefaçons viennent d'être reconnues et que les tribunaux en sont saisis. (2713)

A céder pour cause de décès.

UN FONDS TRÈS-ANCIEN ET AVANTAGEUSEMENT CONNU

de couvre-pieds piqués , couvertures , rouennerie , bonneterie , mouchoirs de poche et autres articles.

S'y adresser , à M. Farge , place de la Miséricorde , n. 2 , à Lyon. (2695)

AVIS AU COMMERCE.

M. LAVERLOCHÈRE , ci-devant restaurateur à Lyon , place des Terreaux , n. 1 , à l'honneur d'informer MM. les négociants et voyageurs qu'il vient d'acquiescer le grand hôtel du Rhône , situé à Paris , rue de Grenelle-Saint-Honoré , n. 7.

Il est au centre du quartier du commerce , près les messageries Lafitte et Caillard , celles de Notre-Dame-des-Victoires , le Palais-Royal et la Bourse.

Cet hôtel , récemment décoré à neuf , offre aux personnes qui voudront l'honneur de leur confiance tous les avantages qu'elles peuvent désirer.

Il se compose de quatre-vingt-un numéros ou chambres , et on y tient restaurant à la carte , salle de bains , écurie et remise. (5738)

Avis à MM. les négociants et fabricants POUR ÉVITER LE TIRAGE DE SOIE.

Le sieur ARSE , plieur , rue du Chapeau-Rouge , 6 , à la Croix-Rousse.

Se charge de réparer les pièces avariées pour cause de chape , dévergeage , erreur d'ourdissage et défaut de teinture. (1531)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné ,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES ,

Dartres , gales rentrées , rougeurs à la peau , ulcères , écoulements , fleurs ou pertes blanches les plus rebelles , affections rachitiques , rhumatismales , et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières , et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne , à la pharmacie Chéronzon , rue de la Comédie ; à Marseille , M. Fabre , phar. , sur le port. (8149)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine , comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang , favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens , indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces , spécifique le plus actif , le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang , telles que scrofules , scorbut , gales , boutons , et toutes les maladies de la peau , engorgements des glandes , des articulations , rhumatisme , goutte , les fleurs blanches des femmes , et contre les écoulements récents et invétérés , et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux , et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS , ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires , place des Pénitents-de-la-Croix , près la Banque , à Lyon.

A Vienne , chez M. Mouret fils , épicier , rue Marchande. — A Grenoble , chez M. Déchenaux père , quincaillier Grande-Rue. — A Mâcon , chez M. Charpentier père , libraire , rue des Selliers. — A Saint-Etienne , chez M. Menestier , épicier , rue Royale , 1. — A Villefranche , chez M. Rozet , confiseur. — A Genève , chez M. Buvetot , pharmacien , quai des Bergues. — A Rive-de-Gier , chez M. Marrel , quincaillier , grande rue Pallou. (8570)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours , sans danger ni régime , par des remèdes officinaux approuvés en 1857 (Code). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon , place Bellecour , 12 , PHARMACIE BERTRAND. — Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées , brevetées et autorisées. (8905)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes , catarrhes , coqueluches , asthmes , et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile , ce Sirop calme promptement la toux , facilite la respiration , détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c. , avec un prospectus , à la pharmacie Macons , à Lyon , rue Saint-Jean , n. 50. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées , avec caves et grenier. Cet appartement est au 1^{er} étage de la maison portant le n^o 5 , rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins , n. 6 , au 1^{er}.

A VENDRE ACTUELLEMENT.

UN FONDS DE CAFÉ

bien achalandé.

Il est situé cours d'Herbouville , place de la Boucle , maison Ferret. On donnera toutes facilités pour le paiement. (1572)

pour cause de maladie,

A LOUER OU A VENDRE DE SUITE. UN MAGASIN DE PARAPLUIES

AVEC CAVE ET ENTRESOL ,

Rue des Augustins , n. 2. (1568)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaiterie, 19.